

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 6 août 2018, à 19 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour les lots portant les numéros 1 247 480 et 1 246 593 du cadastre du Québec, entre les rues Victoria et Remembrance.

Cette dérogation a pour effet :

- de permettre, pour chacun des lots portant les numéros 1 247 480 et 1 246 593 du cadastre du Québec, entre les rues Victoria et Remembrance, l'aménagement d'un accès d'une largeur de 11 mètres et de 13 mètres respectivement, et ce, bien que le Règlement prévoit, pour un usage commercial, une largeur maximale de 8 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 19 juillet 2018.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

NOTICE is hereby given that at the regular sitting of August 6, 2018, at 7 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for minor exemption to By-law number 2710 on zoning, regarding the immovable located on lots numbers 1 247 480 and 1 246 593 of cadastre du Québec, between the rues Victoria and Remembrance.

This exemption would:

- to allow, for each lot bearing numbers 1 247 480 and 1 246 593 of the cadastre du Québec, between rues Victoria and Remembrance, the development of an accessway of 11.0 metres and 13.0 metres respectively, despite the fact that the By-law provides for a maximum width of 8.0 metres for commercial use.

Any interested person may be heard by borough council during the sitting with regard to this request.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this July 19, 2018.